

moitié mouton ». Ils auront aussi deux couvertures aux armoiries du duc de Mayenne « ou la somme de 10 escus d'or sol pour les acheter ou faire faire, pour servir à mettre sur les chevaux qui porteront le pain et farine, et advenant la séparation du Duc et de la Duchesse », il leur sera donné une troisième couverture armoiriée ou cinq écus d'or. »  
(*Ibid.*)

Julien BAUDRIER.

